

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 3 avril 2023 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement # 2023-03-432 intitulé :

RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

La résolution no 152-0423 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 18 avril 2023. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 27 avril 2023, tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 1er jour de mai 2023.

Chantal St-Germain Directrice générale Greffière-trésorière